Bulletin d'Information
N° 170 — Novembre 2020

À quand un accès facilité aux archives pour les familles de disparus ou leurs mandants ?

© Crédit photo : Google

Maison des Agriculteurs et des Français d'Afrique du Nord

95 rue d'Amsterdam
75008 Paris
Tél : 01 45 26 29 33
Fax : 01 40 16 91 91

Mail : mafa.pn@free.fr

Site internet : www.mafa-pn.fr
Facebook : MAFA pn

Sommaire

P 3 / Édito

P 5 / Actualités de la MAFA

> Extrait de la lettre d'information aux adhérents du 29 juillet 2020

> Retranscription de la lettre de mission du Président de la République à Benjamin Stora

> Cérémonies du 5 juillet 2020 à Paris à la mémoire des disparus civils de la guerre d'Algérie

> Cérémonie du 25 septembre 2020 à Paris à l'occasion de la journée nationale des Harkis

P 12 / Rubrique culturelle

P 19 / Portrait

P 22 / Vie des associations

P 27 / Nécrologie

P 29 / Rubrique juridique

Édito

Jean-Félix Vallat

Alors que le COVID19 après une accalmie maintient son étreinte, le temps du bilan n'est pas encore venu. En évitant les excès des procureurs systématiques, et faute de données définitives, plusieurs observations de bon sens peuvent néanmoins être faites. La prétention des sociétés à l'invulnérabilité est malmenée. La raison et la science, selon l'idéologie des Lumières et de la Révolution française, utilisées par un Etat omniscient, étaient capables de libérer l'homme de tous les déterminismes, quelquefois contre son gré. Certes, la science et l'innovation ont permis à l'espérance de vie de 26 ans en moyenne dans le monde en 1820 de passer à 72 ans en 2020. Ce constat dissimule des inégalités (espérance de 56 ans en Afrique subsaharienne et de plus de 80 ans dans les pays de l'OCDE). En outre, ce résultat, a été souvent atteint, comme dans la Chine communiste, par une gouvernance dictatoriale. Mais on peut s'interroger sur ce qui restera d'humain dans un monde où « *chacun se verra proposé d'être auto-réparé, puis de produire des prothèses de lui-même, enfin d'être cloné* » (Jacques ATTALI, « une brève histoire de l'avenir » Fayard 2015). La raison et la science, quand elles échappent au contrôle de la personne, aboutissent au collectivisme politique, à ses dérives staliniennes et à une détérioration de l'environnement. L'épidémie actuelle, la sidération qu'elle a provoquée, laissant scientifiques et politiques quelque peu démunis rappellent à l'homme que s'il s'est débarrassé de Dieu, il ne l'a pas remplacé.

90 % des français estiment prioritaire ou importante la sauvegarde des services publics (IFOP, sondage du 9 mai 2020). Il est évident que la crise sanitaire pose la question du rôle du pouvoir politique surtout dans un pays qui révère l'Etat et la loi depuis plus de mille ans. Certains dénoncent son hypertrophie avec des dépenses publiques atteignant avant l'épidémie 56 % du PIB, contre 44,6 % en Allemagne et 37,8 % aux Etats Unis. Les résultats ne sont pas à la hauteur de ce prélèvement colossal sur la richesse produite : taux de chômage en 2019 de 8,5 % (contre 6,7 % pour l'UE et 3,2 % pour l'Allemagne), 8,8 millions de pauvres selon l'INSEE, plus de 32.000 personnes décédées du coronavirus fin septembre soit 46 décès pour 100.000 habitants alors que l'Allemagne recensait 9.545 morts, soit 11,6 décès pour 100.000 habitants.

Pourtant la crise actuelle et son impact majeur sur l'économie nationale (recul du PIB de 10 % en 2020, 800.000 suppressions d'emploi) appellent l'intervention de l'Etat selon la quasi-totalité de la classe politique. Cette perspective est judicieuse à deux conditions. La première est qu'on privilégie l'investissement humain et logistique dans les services publics, notamment la santé, sur les nombreuses allocations sociales. En d'autres termes il faut davantage soutenir les soins en état de sous-équipement matériel et humain que l'accès aux soins déjà largement financé. La seconde est que l'Etat retrouve le courage de décider au lieu de se diluer dans des autorités administratives plus ou moins indépendantes génératrices de bureaucratie et de normes entravant la prise de décision. L'Etat doit être plus mince et plus agile tout en assumant sa dimension stratégique en instaurant la planification indicative et en dégraissant les effectifs d'une administration centrale pléthorique. Cet objectif semble ignoré par le gouvernement puisque le projet de loi de finances pour 2021 ne prévoit que la suppression de 157 emplois pour l'année prochaine. Les prévisions sont d'ailleurs moroses pour les rapatriés : les dépenses du ministère des combattants en charge des rapatriés sont les seules à régresser dans l'ensemble des ministères avec un recul de 4,6 %. Comme en 2020, il est à redouter que seules les allocations de reconnaissance aux harkis et à leurs veuves bénéficient de crédits dans la loi de finances, les autres mesures en faveur des rapatriés étant financées sur la trésorerie de l'ONAC-VG qui ne doit pas être inépuisable.

Frileux à l'excès au sujet des dispositions présentant un coût, les pouvoirs publics ne sont guère plus allants pour adopter des mesures sans financement particulier mais essentielles au respect de la sensibilité et de la mémoire des rapatriés. En dehors de la question des disparus civils et militaires du fait du FLN, pour laquelle le gouvernement n'a pris aucune disposition concernant l'accès aux archives contrairement aux disparus du fait des autorités françaises, j'en citerai deux :

La mention « Mort pour la France » sur les monuments aux morts : l'article L515-1 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG) prévoit que « lorsque la mention « Mort pour la France » a été portée sur l'acte de décès… l'inscription du nom du défunt sur le monument aux morts de sa commune de naissance ou du dernier domicile ou sur une stèle placée dans l'environnement immédiat de ce monument est obligatoire ». Or ce texte est inapplicable aux disparus « Morts pour la France » dont les noms, pourtant, figurent sur les colonnes du monument du quai Branly. En effet, si les intéressés sont nés dans un territoire alors français, tant leur commune de naissance que leur dernier domicile avant leur disparition sont situés actuellement dans un Etat étranger. Se basant sur l'écriture littérale de l'article L515-1du CPMIVG, des maires ont refusé l'inscription d'un disparu « Mort pour la France » sur le monument aux morts d'une commune française de résidence de descendants de ce disparu. La modification, par voie législative, de l'article L515-1 serait en mesure de mettre un terme à l'exclusion des disparus de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie d'une disposition mémorielle essentielle.

La mission sur la mémoire de la colonisation et la guerre d'Algérie confiée par le président MACRON à Monsieur STORA : elle suscite plusieurs interrogations.
Si on admet que l'histoire est l'apanage des historiens portant sur les évènements du passé un constat objectif et distancié, on peut s'étonner de l'intrusion dans ce domaine d'un homme politique éminent qui malgré son évidente envergure intellectuelle ne peut être inspiré par des critères uniquement scientifiques. La lettre de mission présidentielle du 24 juillet 2020 révèle que le chef de l'Etat ne demande pas à M. STORA un récit historique officiel de la colonisation et de la guerre d'Algérie mais un travail sur la mémoire. Dans la phrase introductive, M. MACRON spécifie en effet que « *les questions mémorielles sont au cœur de la vie des nations* ». Les mémoires étant nécessairement segmentées du fait de la confrontation des intérêts et des passions de groupes humains distincts au cours de la période concernée, le point de vue des Français d'Algérie d'origine européenne et des musulmans francophiles a la légitimité requise pour être accueilli par M. STORA. Si ce chargé de mission est naturellement libre des conclusions qu'il formulera, dont on peut imaginer qu'elles reflèteront son tropisme anticolonial, il ne saurait dénaturer sa démarche en ignorant la mémoire douloureuse des vaincus politiques de la guerre d'Algérie. M. STORA devra donc mettre en pratique la méthode partenariale qu'il indique avoir choisi dans un article du Monde du 20 septembre 2020 dans lequel il précise « *ce qui m'intéresse, c'est le point de vue des acteurs, les harkis, les pieds noirs, les algériens, les officiers de l'armée française…* ».
Si les français d'Algérie ont la mémoire de leur passé d'outre-mer, ils ne peuvent se désintéresser ou se réjouir de la dégradation actuelle des libertés publiques en Algérie. Les manifestations pacifiques provoquant l'élimination politique de l'ex-terroriste BOUTEFLIKA ne sont pas parvenues à l'établissement d'un Etat démocratique et intègre. Le journaliste algérien Khaled DRARENI, correspondant de la chaîne TV5 MONDE, qui avait couvert les manifestations, a été incarcéré le 21 mars 2020 pour « incitation à attroupement » et condamné le 15 septembre à 2 ans de prison ferme par la cour d'appel d'Alger.
La mémoire de ce déni de justice doit, elle aussi, alimenter le débat public.

Jean-Félix Vallat

LA MAFA ET LES POUVOIRS PUBLICS

EXTRAIT DE LA LETTRE D'INFORMATION AUX ADHERENTS DU 29 JUILLET 2020

La proximité du 60ème anniversaire de l'indépendance de l'Algérie amène le président « bouteflikien » de ce pays, Monsieur TEBBOUNE, à envisager des excuses de la France présentées par M. MACRON, considéré comme très « réceptif et compréhensif » par le chef de l'Etat algérien dans un entretien à France 24 du 4 juillet 2020. Si le président de la République française ne semble pas réellement disposé à ce repentir incongru, il a confié à M. Benjamin STORA une mission sur la mémoire de la colonisation et de la guerre d'Algérie. Il n'est pas inconvenant de considérer que M. STORA partage la vision indépendantiste d'une guerre civile certes marquée par des exactions des 2 camps, mais dont le terrorisme FLN représente le paroxysme de l'horreur de cette période, ce que néglige Monsieur STORA. Je souhaite en conséquence que les rapatriés dont la mémoire fait partie intégrante des mémoires antagonistes du conflit algérien selon l'expression de l'universitaire Guy PERVILLE (« Histoire iconoclaste de la guerre d'Algérie, éditions Vendemiaire, novembre 2018 ») soient associés à la démarche présidentielle.

La frénésie du moment est également marquée par les outrances de minorités qui veulent réviser l'Histoire en faisant, par exemple, de la France un pays esclavagiste alors qu'elle a aboli ce système en 1848 et qu'il est toujours pratiqué dans certains pays comme la Libye, la Mauritanie ou l'Arabie Saoudite. Les mêmes groupes radicaux taxent la société française de misogynie en occultant l'élection de femmes comme maires à Paris, Strasbourg, Lille, Aix-en-Provence, Marseille, Amiens, Rennes, …., la présence de davantage de ministres féminins que de ministres masculins dans l'actuel gouvernement et en ignorant l'inégalité structurelle entre les sexes dans les Etats musulmans.

Des fanatiques de cette mouvance ont souillé dans la nuit du 21 au 22 juillet la stèle du cap d'Agde rendant hommage aux rapatriés d'Afrique du Nord.

Dans un tel contexte rien ne sera possible sans un front uni des associations représentatives, tant sur le plan médiatique que face au gouvernement. En effet, le désintérêt des pouvoirs publics à l'égard des rapatriés depuis plusieurs années, les revendications identitaires puisant leur violence dans un ressentiment croissant à l'égard de la présence française sur tous les continents, qualifiée de « prédation coloniale », engendrent une ambiance délétère et constituent un défi que nous devons relever.

Les associations de rapatriés responsables et compétentes doivent, sans renoncer à leur identité, discuter ensemble des revendications de leurs mandants sans qu'il soit nécessaire de donner un cadre juridique contraignant à cette démarche.
Avec d'autres, j'ai pris l'initiative d'une réunion en ce sens en septembre. Je compte sur votre soutien à ce sujet.

Notre combat continue, soyez assurés de notre pleine détermination.

MINISTÈRE
DES ARMÉES
Liberté
Égalité
Fraternité

La Ministre déléguée auprès de la Ministre des Armées
Réf : ARM/SDC/BCM/QP/LMR/1840

Paris, le 25 SEP. 2020

Monsieur le Président,

Vous avez récemment relayé auprès de mon cabinet la dernière lettre d'information de votre association.

Je tiens tout d'abord à réitérer tout mon attachement à préserver et à défendre les intérêts des rapatriés d'Afrique du nord, en veillant à ce que leurs préoccupations et leurs propositions recueillent toute l'attention qu'elles méritent.

A cet égard, j'ai le plaisir de vous informer qu'une prochaine réunion du groupe de travail consacré aux sujets qui vous préoccupent est d'ores et déjà programmée.

En ce qui concerne les dommages subis par la stèle du Cap d'Agde, soyez assuré que je partage votre indignation devant un acte aussi odieux et que je forme le souhait que de tels agissements soient sanctionnés.

A cet égard, je me suis assurée auprès de mes services qu'il avait été procédé au nettoyage de cette stèle et qu'une plainte avait été déposée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Geneviève DARRIEUSSECQ

Monsieur Jean Félix VALLAT
Président de la Maison des agriculteurs
et des Français d'Afrique du Nord
95 rue d'Amsterdam
75008 Paris

Tél : 01 42 19 30 11
14, rue Saint-Dominique, 75700 PARIS SP 07

RETRANSCRIPTION DE LA LETTRE DE MISSION

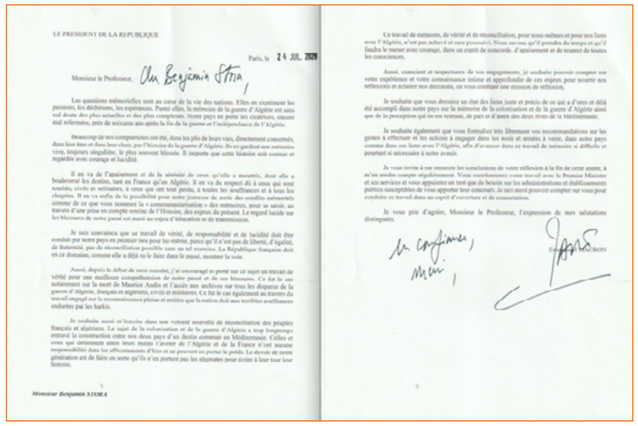

Original de la lettre de mission adressée à M. Benjamin STORA

Paris, le 24 juillet 2020

Monsieur le Professeur, cher Benjamin STORA

Les questions mémorielles sont au cœur de la vie des nations. Elles en expriment les passions, les déchirures, les espérances. Parmi elles, la mémoire de la guerre d'Algérie est sans nulle doute des plus actuelles et des plus complexes. Notre pays en porte les cicatrices, encore mal refermées, près de 60 ans après la fin de la guerre et l'indépendance de l'Algérie.
Beaucoup de nos compatriotes ont été, dans les plis de leurs vies, directement concernés dans leur âme et dans leur chair, par l'histoire de la guerre d'Algérie. Ils en gardent une mémoire vive, toujours singulière, le plus souvent blessée. Il importe que cette histoire soit connue et regardée avec courage et lucidité.

Il en va de l'apaisement de la sérénité de ceux qu'elle a meurtris, dont elle a bouleversé les destins, tant en France qu'en Algérie. Il en va du respect dû à ceux qui sont tombés, civils et militaires, à ceux qui ont tout perdu, à toutes les souffrances et à tous les chagrins. Il en va enfin de la possibilité pour notre jeunesse de sortir des conflits mémoriels comme de ce que vous nommez la « communautarisation » des mémoires, pour saisir, au travers d'une prise en compte sereine de l'Histoire, des enjeux du présent. Le regard lucide sur les blessures de notre passé est aussi un enjeu d'éducation et de transmission.

Je suis convaincu que ce travail de vérité, de responsabilité et de lucidité doit être conduit par notre pays en premier lieu pour lui-même, parce qu'il n'est pas de liberté, d'égalité, de fraternité, pas de réconciliation possible sans un tel exercice. La République française doit, en ce domaine, comme elle a déjà su le faire dans le passé, montrer la voie.

Aussi, depuis le début de mon mandat, j'ai encouragé et porté sur ce sujet un travail de vérité pour une meilleure compréhension de notre passé et de ses blessures. Ce fut le cas, notamment, sur la mort de Maurice AUDIN et l'accès aux archives sur tous les disparus de la guerre d'Algérie, français et algériens, civils et militaires. Ce fut le cas également, au travers du travail engagé sur le reconnaissance pleine et entière que la Nation doit aux terribles souffrances endurées par les harkis.

Je souhaite aussi m'inscrire dans une volonté nouvelle de réconciliation des peuples français et algérien. Le sujet de la colonisation et de la guerre d'Algérie a trop longtemps entravé la construction entre nos deux pays d'un destin commun en Méditerranée. Celles et ceux qui détiennent entre leurs mains l'avenir de l'Algérie et la France n'ont aucune responsabilité dans les affrontements d'hier et ne peuvent en porter le poids. Le devenir de notre génération est de faire en soit qu'ils n'en portent pas les stigmates pour écrire à leur tour leur histoire. Ce travail de mémoire, de vérité et de réconciliation, pour nous-mêmes et pour nos liens avec l'Algérie, n'est pas

achevé et sera poursuivi. Nous savons qu'il prendra du temps et qu'il faudra le mener avec courage, dans un esprit de concorde, d'apaisement et de respect de toutes les consciences.
Aussi, conscient et respectueux de vos engagements, je souhaite pouvoir compter sur votre expérience et votre connaissance intime et approfondie de ces enjeux pour nourrir nos réflexions et éclairer nos décisions, en vous confiant une mission de réflexion.

Je souhaite que vous dressiez un état des lieux juste et précis de ce qui a d'ores et déjà été accompli dans nos deux pays sur la mémoire de la colonisation et de la guerre d'Algérie ainsi que de la perception qui en est retenue de part et d'autre des deux rives de la Méditerranée.
Je souhaite également que vous formuliez très librement vos recommandations sur les gestes à effectuer et les actions engagées dans les mois et les années à venir, dans notre pays, comme dans ses liens avec l'Algérie, afin d'avancer sur le travail de mémoire si difficile et pourtant si nécessaire à notre avenir.

Je vous invite à me remettre les conclusions de votre réflexion à la fin de cette année, à m'en rendre compte régulièrement. Vous coordonnerez votre travail avec le premier ministre et ses services et vous appuierez en tant que de besoin sur les administrations et les établissements publics susceptibles de vous apporter leur concours. Je sais aussi pouvoir compter sur vous pour conduire ce travail dans un esprit d'ouverture et de concertation.
Je vous prie d'agréer, monsieur le Professeur, l'expression de mes salutations distinguées.

En confiance, merci

Emmanuel MACRON

<u>COMMENTAIRE MAFA</u> :

Les premières observations de la MAFA sur la mission confiée à Monsieur STORA sont en fin d'éditorial page 4.
Sur le caractère pluraliste de cette mission, Monsieur STORA a une position ambigüe dans l'entretien MEDIAPART du 27 septembre 2020. Il ne souhaite pas recueillir l'avis d'autres historiens puisqu'il estime : « *quand on fait un rapport, c'est tout seul* ». Il précise néanmoins : « *ce qui m'intéresse, c'est le point de vue des acteurs, les harkis, les pieds noirs, les algériens, les officiers de l'armée française, etc, etc* ». L'intéressé ajoute : « *je mène une réflexion d'un homme engagé qui a traversé quarante ans d'histoire algérienne…* ». Un homme engagé peut-il être objectif ?

Actualités de la Mafa

En dépit des contraintes sanitaires nous avons pu maintenir nos cérémonies mémorielles.

5 JUILLET 2020, QUAI BRANLY, ARC DE TRIOMPHE

CÉRÉMONIES DU 5 JUILLET 2020 À PARIS À LA MÉMOIRE DES DISPARUS CIVILS DE LA GUERRE D'ALGÉRIE

Messe en l'Eglise de Saint-Odile à 11 heures

Dépôt de gerbes devant les colonnes du Quai Branly à 16 heures

1- *Les colonnes du quai Branly*
3 - *Jean-Félix VALLAT, Président de la MAFA, Jean LARMANDE, Président du Cercle algérianiste de Neuilly*
4 - *Lakhdar BELLIFA, Président ANFONAA, Michel LEVY, Président du GNPI*
5 - *Nicole FERRANDIS-DELVARRE, Présidente association 26 mars, Roland ALBERT, Président du souvenir du 26 mars*

1

2

3

Dépôt de gerbes à l'Arc de Triomphe à 17 heures

1 - *3ème à partir de la gauche : Roland ALBERT, Nicole FERRANDIS-DELVARRE, Michel LEVY, Jean-Félix VALLAT, 2ème à partir de la droite : Jérôme BRUN, Président de ALLO*
2 - *De gauche à droite : Roland ALBERT, Nicole FERRANDIS-DELVARRE, Michel LEVY, Jean-Félix VALLAT*
3 - *Les gerbes déposées devant la flamme du soldat inconnu*

JOURNÉE NATIONALE DES HARKIS

Allocution pour la journée nationale d'hommage aux Harkis et autres membres des formations supplétives

Cour d'honneur des Invalides (25 septembre 2020)

Geneviève DARRIEUSSECQ, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la mémoire et des anciens combattants

EXTRAITS :

…/…
« Vous, anciens harkis, avez été bien plus que des supplétifs. Vous avez rendu des services nombreux et indispensables aux armes de la France. Vous aviez pour mission d'assurer la sécurité de points stratégiques, de villages et d'espaces disputés parfois très étendus. Vous participiez à des opérations militaires et mainteniez un contact avec la population, votre rôle était partout nécessaire.
De 1954 à 1962, vous avez servi aux côtés des armées françaises. Certains d'entre vous ont combattu lors du second conflit mondial pour la liberté et pour la victoire de notre pays. Vous étiez l'image de la diversité de l'Algérie. Je veux à cette occasion saluer le rôle tenu par des femmes, elles ont été infirmières et combattantes parfois. Dans ce temps de déchirures où les deux rives de la Méditerranée ont pris des chemins divergents, vous avez porté nos armes et servi sous nos drapeaux. Vous étiez des combattants et vous êtes reçus comme tels aujourd'hui dans cette prestigieuse cour d'honneur des Invalides.

…/…
Hommage, vérité et responsabilité sont les mots qui définissent cette journée nationale instaurée par le Président CHIRAC en 2003. Chaque 25 septembre, la Nation rend un hommage solennel aux anciens harkis et aux autres membres des formations supplétives qui ont combattu pour la France au cours de la guerre d'Algérie. En vous honorant, nous saluons votre combat et nous rappelons aussi qu'après le 19 mars 1962, la France n'a pas été au rendez-vous de la confiance placée en elle. Aux heures fatidiques, la France a abandonné ses propres soldats et leurs familles. Ceux-là même qui lui avaient fait confiance, ceux qui s'étaient placés sous sa protection, ceux qui l'avaient choisie et qui l'avaient servie. Et pour ceux restés en Algérie, ce fut – bien souvent – l'horreur des représailles. Pour ceux qui parvinrent à éviter les exactions, ce fut déchirement et exil. Tous durent quitter une terre aimée, une

terre qui était la leur et celle de leurs ancêtres, une terre où ils avaient construit leur vie et forgé des espérances. Débarquant dans l'inconnu, certaines familles n'avaient alors jamais franchi l'horizon de leur village algérien. Ils ont découvert une république qui ne leur tendait pas les bras. Ces familles meurtries, ces soldats abasourdis, ces enfants déboussolés, connurent le déracinement, la précarité et une relégation dans des camps de transit ou des hameaux de forestage. Ils espéraient la fraternité de la République, ils ont été confrontés à l'oubli et à l'hostilité. En 2019, à la demande du Président de la République, un dispositif d'aide et de solidarité à destination des enfants de harkis a été créé. Il fonctionne et monte en puissance. Récemment, nous en avons élargi et facilité l'accès. Ces aides permettent de répondre à des besoins concrets, à des projets de vie, à des projets entrepreneuriaux. J'aurai dans quelques semaines l'occasion de rencontrer un bénéficiaire et de constater la réussite de son projet. Nous souhaitons que l'histoire des harkis, ainsi que celle de leurs enfants, soit mieux connue, mieux reconnue et davantage transmise. C'est pour cela que nous poursuivons les actions de mémoire. En 2020 et durant toute l'année 2021, l'exposition sur l'engagement militaire des harkis, créé au fort de Vincennes, sera itinérante et rayonnera sur l'ensemble du territoire. C'est aussi dans cet objectif qu'avec l'ONAC-VG et les associations du monde combattant, nous favorisons les rencontres entre des témoins et des jeunes. En racontant, en témoignant, en expliquant, chaque ancien supplétif et chaque enfant d'ancien harki peut faire vivre cette mémoire. C'est pour consolider la transmission mémorielle que nous œuvrons à la valorisation des sites témoins de l'histoire des harkis par la création de stèles et de mémoriaux.
…/…
Mesdames, Messieurs, la force d'une Nation tient d'abord à son unité, à son histoire partagée, à la solidarité et à la fraternité de ses membres. Les anciens harkis, leurs familles, leurs enfants, ont contribué et contribuent encore, par leur dévouement, leur courage et leurs réussites, à l'histoire, à l'identité et à la vitalité de la France.
…/…
Vive la République, Vive la France ! »

Livre - Cinéma - Exposition

Spécial Harkis

Harkis - Fidélité et abandon – Album de Philippe Glogowski et Patrick de Gmeline, préface Jeannette Bourgrab, postface François Meyer, coloriste Vittorio Leonardo. (2018) Editions du Triomphe. 48 pages - 15,90€.

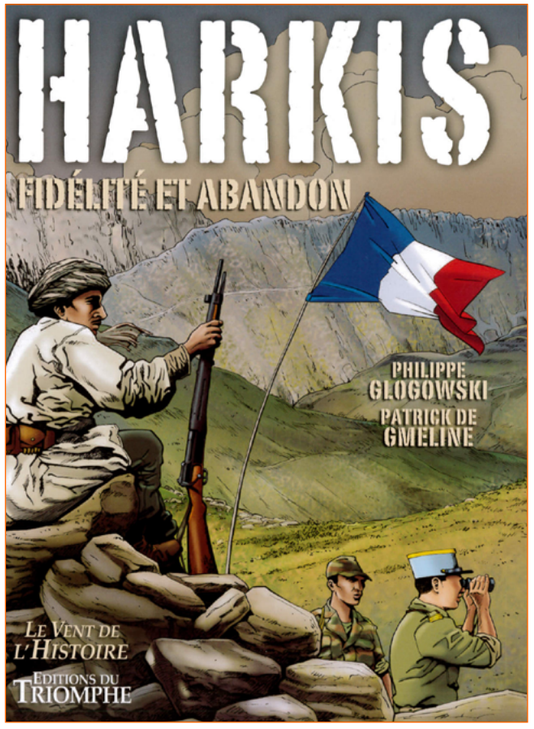

Après les accords d'Evian, les harkis, abandonnés par le gouvernement français, sont considérés comme traîtres par les nouveaux dirigeants , les anciens rebelles qu'ils ont combattus. Les exécutions commencent, sous les yeux des militaires français qui n'interviennent pas... et le gouvernement français s'oppose à toute initiative personnelle des officiers qui tentent de rapatrier leurs soldats en France.

Leur calvaire demeurera longtemps gravé dans les mémoires. Cette BD contribue à honorer ces soldats abandonnés par la France après l'indépendance de l'Algérie. Recrutés massivement dès 1955 pour combattre le FLN en Algérie, les supplétifs musulmans héritent d'une longue tradition de service dans l'armée française. Connaissant parfaitement le terrain et les hommes, les harkis se révèlent indispensables face à la guérilla qui sévit alors. Mais à la fin de la guerre, l'ombre plane sur leur avenir.

Les auteurs

Philippe Glogowski. Né en 1960 en Belgique. Diplômé en 1982 de l'Académie royale des Beaux-arts de Bruxelles, en section Arts graphiques. Graphiste indépendant depuis 1985, créateur de plusieurs BDs pour le journal Spirou chez Dupuis. En 1989, premier album : Les Lansquenets (Soleil), puis C'est fou le foot (Ifrane), Le cahier - Ypres 1916-1918 (Vanther), Prix CriaBD 2000.

Patrick de Gmeline. Né en 1946 à Paris. Historien militaire. Petit-fils de Wilhelm-Johann von Gmelin, colonel de la Garde impériale russe fusillé par les bolchéviques. Après des études en droit (titulaire du CAPA), et après avoir occupé des postes de responsabilités dans la publicité puis comme secrétaire général d'un groupement patronal, il commence une carrière littéraire consacrée à l'histoire. Il publie des bandes dessinées historiques aux Editions du Triomphe.Il est chevalier de la Légion d'honneur (2000), officier de l'Ordre des arts et lettres (2012) et lauréat de l'Académie française. Plusieurs fois primé, notamment en 2010 : Louis d'Or de la meilleure bande dessinée historique et en 2019, Grand Prix de Littérature Catholique.

Rubrique culturelle

Abdelkrim Klech – Le combat d'une vie pour les Harkis – Collectif « Justice pour les Harkis » – Chez Jacques Tribotte – Avant-propos de François Meyer – 22€.

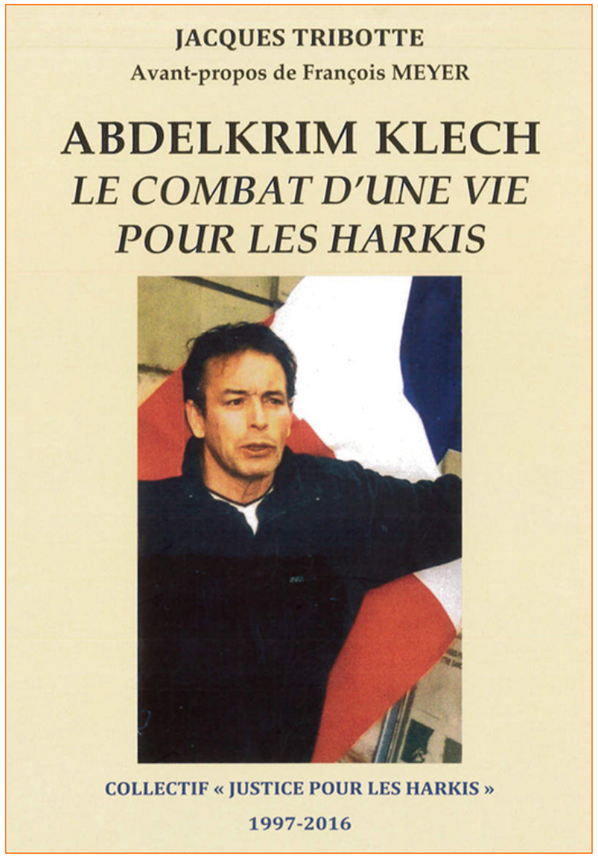

Jacques Tribotte a connu Abdelkrim Klech quand celui-ci entamait une grève de la faim devant le siège du Parti socialiste à Paris pour protester contre les propos injurieux de Georges Frêche à l'encontre des Harkis. Les deux hommes se sont ensuite retrouvés à plusieurs reprises. Au cours de leur dernière rencontre au printemps 2013, le projet d'un livre biographique sur la vie d'Abdelkrim Klech a été envisagé. Il ne sera réalisé qu'après la disparition de celui-ci le 21 septembre 2016.

Après une longue carrière de journaliste sportif au « Parisien » (1962 à 1999), Jacques Tribotte se consacre à l'écriture et devient auteur dès 1999. Dans son deuxième livre, « Notre guerre d'Algérie », publié en 2002 il évoque son expérience en Algérie. Dans le cadre de ses fonctions, il a souvent côtoyé des Harkis de sa compagnie et des Moghaznis de la S.A.S. de la Cheffia. Il a aidé des harkis dans leurs démarches administratives (constitution de dossiers, envois de mandats, rédaction de lettres…) et leur a fait découvrir les bienfaits du volley-ball.

Abdelkrim Klech (1950-2016). Fils de Harki. En 1962, c'est d'abord le camp d'hébergement de Saint-Maurice l'Ardoise puis, celui de Rivesaltes. Son père, sergent dans l'armée française, réclamera toute sa vie sa réintégration dans l'armée française, en vain. En 1981, Abdelkrim Klech participe au blocage de l'aéroport de Marignane pour empêcher le licenciement de deux fils de harkis. En 1986, il soutient des grévistes de la faim, dans les Bouches-du-Rhône. En 1987, il marche avec eux, d'Avignon à Paris. En 1991, ils bloquent durant 2 mois, l'autoroute A 96. À partir du 21 aout 1997, Klech prend la tête de la lutte pour la reconnaissance des droits des Harkis.

Il participe à sa première grève de la faim devant l'Assemblée nationale : « Je me battrai pour que l'année 1998 soit celle où on réglera définitivement le problème des harkis. » Il est alors Président du « CNJPH » (Conseil National Justice Pour les Harkis). Les harkis persistent dans leur demande : rencontrer le Premier ministre, Lionel Jospin. Outre la reconnaissance par la France de l'exclusion dont ils sont victimes depuis 35 ans, les harkis veulent également bénéficier du dispositif de la loi emploi jeunes, dont ils sont écartés en raison de leur âge. À ce titre, ils demandent «une solution globale, non des solutions au cas par cas ». **contact@collectifjusticeharkis.fr**

Quand on a que la haine à offrir en partage Par Pierre B. Décaillet , auto édition, décembre 2019 – Préface Gérard Crespo – 263 pages, 18€ Vendu par Amazon Media EU S.a r.l.

Dans sa préface, Gérard Crespo écrit : « … l'Histoire se doit d'être « Une ». L'examen attentif des archives, la prise en compte précautionneuse des témoignages obligatoirement soumis à la confrontation, la lecture contradictoire de récits et de documents divers, l'analyse objective des faits qui se doit d'aborder toutes les causes possibles, la recontextualisation des événements qui ne doivent jamais être relatés ex abrupto, l'interdiction formelle pour l'Historien de juger a posteriori des hommes, mais aussi des décisions et des choix... effectués un demi-siècle voire un siècle plus tôt sont autant d'éléments qui devraient permettre l'écriture *d'Une Histoire*. ».

On comprend dès lors la motivation qui a dicté l'écriture de ce livre qui se veut lettre ouverte à l'attention de Slimane Zeghidour à propos de son livre « Sors, la route t'attend ». L'auteur cite Hélie de Saint Marc : « Ecrire et raconter inlassablement, non pour juger mais pour expliquer ». Il avance à coups de massue, démantelant le mensonge : « Une partie de la vérité n'est pas le vrai… » Et de démonter les clichés qui ont fait des Harkis et des Pieds-noirs les boucs émissaires de l'Histoire instrumentalisée : « Pour tromper, il suffit de mélanger le sens des mots dans un objectif de confusion ». Autre adage : « Ce que vous avez vécu devient alors « une opinion » que l'on peut soutenir comme si elle n'était pas ancrée sur des faits incontestables. Cela devient du négationnisme au présent. » Il se réfère aussi à une chanson du Canadien Félix Leclerc sur les colons… L'ouvrage de Pierre Décaillet est abondamment documenté, utilisant en bas de pages des références consultables par un « QR codes » téléchargeable sur Internet.

L'auteur

Pierre B. Décaillet est né à Alger en 1942. Il passe son enfance dans une ferme de Kabylie. Aujourd'hui à la retraite, il a passé ses 30 dernières années d'activité à la tête d'entreprises internationales de semences. Autre ouvrage : « Les Conquérants du Monde Ancien : Chroniques des premiers migrants européens en Afrique du Nord 1814-1912 » (2017).

L'Islam aux sources du nationalisme algérien de Gérard Crespo et Jean-Pierre Simon, Edilivre décembre 2019 – 210 pages – 24,50€.

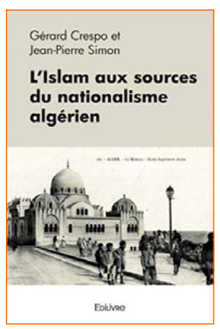

Ce livre est né en 2016 d'une commande de la revue Mémoire vive n° 64, du CDHA d'Aix-en-Provence, sur le thème de « L'islam au service du nationalisme algérien ». Les auteurs appréhendèrent rapidement le fait que l'islam avait toujours constitué la base de la résistance à la pénétration française. Ils décidèrent d'en faire un ouvrage qui éclaire le rôle de la religion dans le combat contre la France et dans la naissance d'un Etat ayant l'islam comme religion d'Etat. L'histoire de l'Algérie contemporaine et la guerre d'Indépendance sont des sujets abondamment traités. Les auteurs espèrent apporter un éclairage nouveau qui donne à voir les tendances longues de l'Histoire, liées à l'islam confrérique, puis à l'islam islamique, mouvements qui ont façonné le peuple algérien depuis 1830.

L'auteur

Gérard Crespo est diplômé de l'EHESS Paris et Docteur en Histoire, spécialisé dans l'histoire du Maghreb colonial. Il est l'auteur de nombreux ouvrages et articles sur l'histoire des migrations en Méditerranée Occidentale au XIXème siècle et sur les rapatriements en France après 1954. Jean-Pierre Simon est diplômé de Sciences Economiques (DES), titulaire d'un Master d'Histoire. Il est un collaborateur régulier de la revue Mémoire Vive du Centre de Documentation Historique sur l'Algérie à Aix-en-Provence.

Rubrique culturelle

Juste un reflet sur la vitre, Maïa Alonso – Editions Lazare et Capucine, Broché, 192 pages. 17 mars 2020.

Critique par Jean-Pierre Lledo, cinéaste :

Maia Alonso ne sera jamais une romancière réaliste. L'arrachement de la petite fille de son humus, l'Algérie, au moment de son indépendance, les violences terroristes du FLN contre les siens, elle les a toujours sublimés soit par la poésie (*L'odyssée de Grain de Bled en terre d'Ifriqiya*), soit carrément extériorisés dans un récit (*Le rêve assassiné*), soit pour ses romans précédents dans des fictions baignant dans des atmosphères particulières, l'on pourrait dire poétiques. Il en va de même pour ce nouveau roman au titre magnifique, *Juste un reflet sur la vitre*.

Histoires de couples qui se font, se défont et se refont, « Le songe d'une nuit d'été » de Shakespeare a beaucoup inspiré, au théâtre comme au cinéma (notamment avec Bergman, et Woody Allen), et là, l'auteur nous propose sa version bien à elle, certes pas dans le registre de la comédie (à moins de lui ajouter l'épithète *humaine*) de ce combat perpétuel entre ces forces qui nous poussent à aimer et/ou à détruire. Ce qui est aussi une manière d' échapper au traumatisme fondateur du pays volé. Dès la première phrase, l'héroïne, *Marie-Sahara*, ne se débarrasse-t-elle pas du fardeau : le petit caillou que Rachid lui avait donné et qu'elle jette du bateau qui exile à jamais l'orpheline, puisque ses parents avaient été assassinés. Elle avait 15 ans. Et elle en a désormais 60. Nous sommes en 2007 et elle va mourir, dans ce qui fut sa terre d'accueil, le Gers. Mais va-t-elle vraiment mourir, puisque agonisante elle va détruire et de cet autre monde, elle va aider à reconstruire ?

Entre ces deux extrêmes mortifères, Maia Alonso, nous déroule 45 ans de vie de son héroïne devenue simplement *Marie*, 45 ans d'amour-trahison, cette espèce d'amour qui n'est justement pas trahison. Mais je l'ai dit, Maia n'est pas une romancière réaliste. Son écriture lyrique et magique avance comme par une série de caresses, même quand les situations sont rudes, avec des scènes d'anthologie (la rencontre d'Émilie avec une laie, ou l'accouchement de Lucie).

En dire plus serait indélicat, il faut découvrir par soi-même cette belle œuvre où se décline de cent manières la devise de Maia empruntée à Dos Passos, *Vous pouvez arracher l'homme du pays, mais vous ne pouvez pas arracher le pays du cœur de l'homme, (qui pourrait être mienne en remplaçant « pays » par « peuple »)* et où même sans l'omniprésence de Schubert, tout, arbres et animaux inclus, est musique des âmes.

L'auteur

Maïa Alonso a écrit plusieurs ouvrages traitant de l'Algérie comme « L'Odyssée de Grain de Bled en terre d'Ifriqiya » (2013), « Le soleil colonial, au royaume des cailloux » (2014), « Le papillon ensablé » (2016) ou « Le rêve assassiné » (2017). Correspondante de presse, elle vit dans le Gers, cadre de son nouveau roman.

« Les Pieds-Noirs – L'épopée d'un peuple » de Christophe Rouet (avec la contribution de Jean Brua en préface) - Ed. de Borée , 2016– 240 pages - 34€.

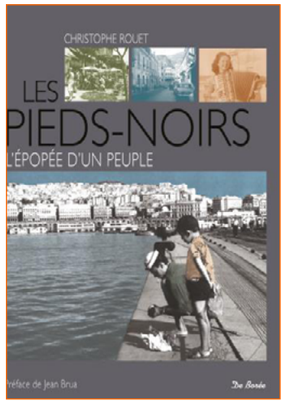

La guerre d'Algérie n'a pas fini de hanter la mémoire collective. Pourtant, et c'est bien le sens de cet ouvrage, le « peuple pied-noir » n'a jamais vraiment été étudié dans sa spécificité culturelle et sociologique en dehors de son lien historique avec la France. Le contenu de ces pages est un voyage à la recherche du « Pied-noir perdu », d'une Algérie révolue, celle d'avant l'indépendance. Un périple au cœur de l'Europe et de l'Algérie pour reconstituer un véritable puzzle mémoriel. Société spécifique parfois méprisée, les Pieds-noirs n'ont souvent été qu'un élément mineur dans le bras de fer opposant la France et les masses musulmanes qui formaient la majorité du territoire algérien. Les Pieds-noirs, c'est « couscous, merguez et anisette », vision erronée d'une culture multiforme. Trop pauvres, on les perçoit comme vulgaires, trop riches comme des profiteurs ; l'image du « mauvais colon » persiste. Peut-on reprocher à certains le réflexe d'un repli identitaire ? Enfants spirituels de l'Afrique romaine, les Français d'Algérie vivront un des plus grands exodes du XXe siècle.

L'auteur

Christophe Rouet est journaliste. Passionné par l'ethnographie et l'ethnologie, il a publié de nombreuses enquêtes sur « les Compagnons du Tour de France ». Ses articles sont parus dans des magazines comme Le Pèlerin, Spectacle du Monde, Vu de France... Il collabore au magazine Famille Chrétienne. Son vif intérêt pour les langues celtiques l'a amené depuis une quinzaine d'années à se spécialiser dans des enquêtes de fond sur les populations celtiques. Ce travail sur le peuple pied-noir est le résultat de plusieurs années d'enquête et le fruit de rencontres.

« Pied-noir, poings nus - De Bal-el-Oued à Las Vegas», Michel Acariès avec la collaboration de Pierre Ballester - Flammarion – 304 pages – 20€.

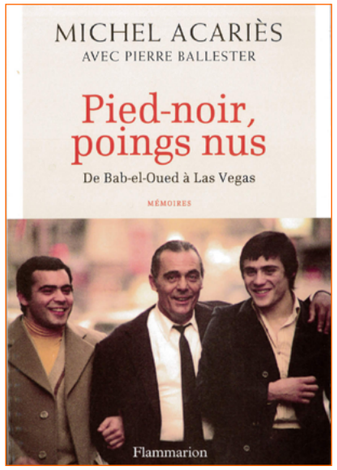

Michel Acariès publie ses Mémoires. Sa carrière, ainsi que celle de son frère boxeur Louis, est au cœur d'un récit personnel qui est aussi un plaidoyer amoureux pour les pieds-noirs.
« Pied-noir, poings nus… ». Les pieds pour grimper, les poings pour ne pas reculer. Indissociable de son frère Louis, vedette des rings des années 1980, Michel Acariès a bravé toutes les ascensions avant d'être reconnu comme l'un des plus grands promoteurs de boxe de la planète. Des affres de la guerre d'Algérie aux fastes des casinos de Las Vegas, le gamin de Bab-el-Oued a traversé les mers et les époques, essuyé mille vents contraires, mouillé dans toutes les eaux profondes, de la pègre au show-biz, du monde interlope de la nuit à celui des élites politiques. Cette épopée va bien au-delà d'un témoignage inédit sur les dessous de l'univers fascinant de la boxe. Elle raconte un destin, un périple, une saga. « C'est un grand livre sur la boxe, mais aussi un très grand livre sur la communauté Pieds-noirs, le sens de la famille et l'Algérie d'hier, comme l'indique le titre impeccable, *Pied-noir, poings nus. De Bab-el-Oued à Las Vegas* » écrit Le Figaro à la sortie du livre.

Michel Acariès a été l'artisan de la carrière de son frère Louis, double champion d'Europe de boxe, avant de devenir organisateurs de combats. D'Alger à Paris en passant par Las Vegas, leur parcours est unique.

Rubrique culturelle

La Guerre d'Algérie, une Guerre Sainte ? de Roger Vétillard, éditions Atlantis, 2020 – Préface Guy Pervillé - 302 pages – 24€.

« C'est en quelque sorte la suite du précédent* », nous confie l'auteur. Roger Vétillard revient sur ce sujet délicat, longtemps caché, négligé ou même ignoré par les historiens : le rôle de l'islam lors des événements en Algérie appelé « guerre de libération », dans le but de se faire adouber sur le plan international. C'est bien le djihad qui est mené *contre tout ce qui n'est pas musulman*. L'ouvrage rapporte une somme de détails inédits, des témoignages originaux, des analyses littéraires singulières, des documents méconnus et s'est enrichi d'une iconographie renouvelée. Il nous éclaire quant au façonnement par l'islam de la société « indigène ». Roger Vétillard analyse les identités et les stratégies respectives des principaux acteurs qui ont su à la fois imposer et cacher leur vision arabo-islamique de la future Algérie algérienne – tout en marginalisant, éliminant ou expulsant tous ceux qui s'y opposaient. Et surtout, il décrit le rôle important des oulémas dans la préparation du soulèvement ainsi que leur influence dans les rangs du FLN durant le conflit tout comme dans le centre du pouvoir de la nouvelle Algérie musulmane.
Dès le 15 novembre 1954, depuis Le Caire, l'association des *oulémas musulmans algériens* incite à s'engager « dans la lutte armée pour la gloire de Dieu ». Un appel au djihad.

Pendant la guerre d'Algérie, la charia sera appliquée. Les cinq prières quotidiennes sont imposées aux maquisards et aux villages qui les accueillent. Rejet de tous les non-musulmans et incitation à la *Taqiya* (dissimulation ou « le saint mensonge »). À l'appui de sa thèse, de larges extraits de textes émanant des dirigeants de la rébellion : Ben Bella, Ben Khedda, Redha Malek, Chaoui, … Des extraits du journal de Mouloud Féraoun sont tout autant instructifs.

La dimension religieuse de la guerre d'Algérie (1954-1962)* – **Atlantis 2018

L'auteur

Roger Vétillard est né en Algérie. Après une carrière médicale hospitalo-universitaire, il se consacre à l'histoire de l'Algérie, publiant de nombreux ouvrages couronnés de nombreux prix.

Appel à cotisation 2020

La MAFA a besoin de votre soutien pour cette nouvelle année.
Nous vous remercions de bien vouloir nous envoyer votre cotisation 2020 dès que possible :
30€ pour les adhérents de soutien
50€ pour les adhérents retraités
100€ et plus pour les adhérents actifs ou bienfaiteurs

Coupon à retourner à MAFA, 95 rue d'Amsterdam, 75008 Paris avec votre règlement.

Nom - Prénom _____

Adresse _____

Cotisation 2020 envoyée le _____ La somme de _____

Par chèque n° _____

Signature :

" Notre exil", Pr. Pierre Goinard - Éditions de l'Onde - décembre 2019- 394 pages, 23,00€.

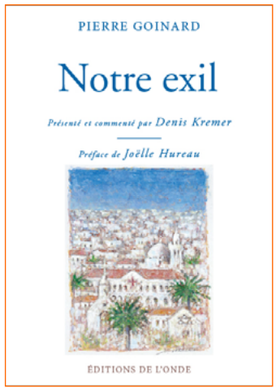

Présenté et commenté par Denis Kremer, Docteur en médecine et psychanalyste ; préface de Joëlle Hureau, agrégée de l'université et docteur en histoire, IEP Paris. Dédié à Jean Brune.

« Médecin, bâtisseur, historien mémoriel, qui était le professeur Pierre Goinard (1903-1991) ? Ses notes, écrites durant des années, accrochées à l'homme et au professionnel exemplaire, mettent les mots adaptés aux maux de l'Algérie, cette ancienne province française. Avec poésie, réflexion et talent, il a couché sur sa toile de papier, toutes les nuances de sensibilité et d'analyse de cette période de l'histoire de France, marquée par l'exode brutal et massif d'une partie de sa population.
Les notes les plus connues, celles du soleil, de la mer, du paradis perdu, rejoignent les plus grandes douleurs, le cauchemar, le déshonneur, le mensonge, la trahison, l'exécution ou la prison. Il démontre que l'enfer est souvent aujourd'hui le souvenir des parfums et des fleurs, comme le retour du rêve.
Rien n'est oublié, ni l'avenir de l'Algérie dont il se sentait responsable, ce qui avait été réalisé et qui fut anéanti, l'œuvre détruite, la tragédie des harkis, la France algérianisée. En de nombreuses touches, il se demande aussi si nous devons nous désespérer des hommes, de la France, et hurle son désir de crier la vérité. À la lueur des évènements de 2019 en Algérie, Pierre Goinard, visionnaire en son pays, lit et entend avec nous le combat du présent ».
Alain Jund †

Les auteurs

Pierre Goinard fit une carrière fulgurante à la faculté de médecine d'Alger. Professeur titulaire de la chaire de chirurgie thérapeutique il porta haut et loin le renom de la chirurgie algéroise. Notre exil dit l'amour immense qu'il portait à son pays natal.

Denis Kremer est né à Alger, pied-noir de la cinquième génération. Il est docteur en médecine, prix de thèse (médaille de bronze) de la faculté de Médecine de Marseille, ancien médecin militaire, psychanalyste. Il est l'auteur de Psychanalyse d'une déchirure.

Vous souhaitez adhérer à l'association ?

Il vous suffit de compléter le coupon réponse et de nous le renvoyer avec le chèque d'adhésion.
D'avance, nous vous en remercions.
30€ pour les adhérents de soutien
50€ pour les adhérents retraités
100€ et plus pour les adhérents actifs ou bienfaiteurs
Pour les trois catégories d'adhérents, la cotisation donne droit à la réception du bulletin ainsi qu'à une analyse juridique de vos possibles différends avec l'administration servant de base à d'éventuelles réclamations gracieuses ou contentieuses.

Coupon à retourner à MAFA, 95 rue d'Amsterdam, 75008 Paris avec votre règlement

Nom - Prénom _____

Adresse _____

Cotisation 2020 envoyée le _____ La somme de _____

Par chèque n°_____

Signature :

Crédit photo : Maïa Alonso

Jean Vidal, sculpteur installé dans le Gers, nostalgie marocaine – Son témoignage -

« Là-bas loin
Est un pays
Qui fut le mien »

Sidi Bennour 1955

Quand notre père nous informe que nous allons quitter le Maroc pour la France, nous poussons, ma sœur et moi, de grands cris de joie.
Habiter la France, la mère patrie que nous idéalisons tant ? Cette « douce France », pays si vert où il fait si bon vivre ? Quel bonheur pour notre cœur d'enfant d'envisager un tel voyage !
Le destin voulut que nous nous installions dans l'Ariège où, après quelques semaines à écarquiller les yeux et à s'étonner de tout, j'ai ressenti un « manque » indéfinissable qui me tenait l'âme morose.
Je finis par comprendre : Les Marocains ! Ce sont les Marocains qui me manquaient, Berbères, Juifs, Arabes, tous ces gens avec leur différence de coutumes, de langues et de tenues vestimentaires.
Alors qu'en France, nous vivions tous de la même façon, nous parlions la même langue, nous portions les mêmes habits et … allions tous à la messe. Quel ennui !
Finalement, grande fut ma déception qui m'incita, alors, à prendre l'habitude de regarder vers l'arrière, par-dessus mon épaule pour tenter de retrouver mon jeune passé. Toujours y penser pour ne l'oublier jamais.
En 1925 mes grands-parents maternels, pieds-noirs d'Algérie, sont venus vivre à Marrakech où ils ouvrirent le premier magasin de photos de la ville. Tous leurs enfants, les études terminées, les aidaient à tenir ce commerce. C'est ainsi qu'un sous-lieutenant accomplissant son service militaire au Maroc, vint un jour déposer une pellicule de photos à développer. Il fut servi par une si belle et si charmante jeune femme, que chaque semaine il en apportait d'autres. Ce qui, bien sûr, se termina par un mariage.
À la fin de la guerre, au retour de la campagne d'Italie où s'illustra l'armée d'Afrique (tirailleurs, goumiers, spahis …) notre père qui exerçait le métier de contrôleur civil fut muté à Jerada. Une forte communauté de Juifs y vivait

En Juin 1948, quand l'état d'Israël fut créé, ces derniers subirent un véritable pogrom de la part de musulmans excités et furieux contre eux. Un des leurs, poursuivi par une horde sanguinaire, se réfugia chez nous, demandant protection à notre mère, laquelle, fragile jeune femme, eut le courage de prendre une arme (trophée de guerre ramené par notre père d'Italie) et de la menacer, en la mettant en joue. Par prudence la horde fit demi-tour. L'homme était sauvé !

Nous avons aussi habité à Taforalt, petit village perdu dans le massif des Beni Snassen. Loin de tout. Là, autant il était passionnant de partager le quotidien des Berbères, autant le temps, pour notre mère, était lent à passer parfois. Aussi éprouva-t-elle le besoin de peindre.
Elle prit donc des cours par correspondance avec l'école ABC de Paris. Par la poste elle envoyait ses épreuves dont la correction lui revenait deux ou trois mois plus tard !

Le village se trouvait à flanc de colline, il était donc facile pour nous enfants, de s'aventurer sur les toits en terrasse des maisons voisines, pour jouer.
Je me souviens que mes petits copains avaient la tête tondue avec seulement une mèche de cheveux qui pendait sur le côté (ce qui permettrait à Allah de les emporter facilement au paradis, au cas où la mort les surprendrait … un accident est si vite arrivé !)

À ce propos … il fallut qu'un jour la cheminée, à laquelle je m'agrippai, cède et m'entraine dans le vide ! Ma mère affolée me mit au lit et alla chercher le bon docteur Hude.
La peur d'une piqure me donna des ailes qui me permirent de sauter par la fenêtre à son arrivée.
Le docteur était une personne d'une grande humanité. Il soignait gratuitement les indigènes les plus pauvres qui, en remerciement, lui apportaient poulets, œufs, légumes, pâtisseries …
Sa femme ne réussit pas à s'accoutumer à la vie du « bled » et retourna dans son Alsace natale où, une fois l'an, la rejoignait son mari pour quelques jours de vacances. Plus tard, il créa, dans la bourgade voisine, un hôpital qui porte encore son nom.

Quelques temps après, mon père fut nommé à Sefrou, petite ville du Moyen-Atlas. Sa fonction de contrôleur civil le passionnait. L'administration des affaires indigènes présentait plusieurs aspects. Un aspect social, politique, économique et judiciaire. En effet les contrôleurs civils avaient aussi pour tâche de rendre la justice. Les séances au tribunal étaient toujours très animées, beaucoup de bruit, de cris, de pleurs et de comédie, beaucoup de couleurs et de fureur. On appelait ça la « chicaya »
Un soir, mon père condamna un Berbère, pour je ne sais quel délit, à quelques jours de prison. Les moghaznis (sorte de harkis) étant déjà, vue l'heure tardive, rentrés chez eux, il demanda à l'homme de se rendre seul à la prison.

Un moment plus tard, la nuit tombée, le marocain frappa à la porte de notre maison et dit :
« Si Hakem (monsieur le chef) le chaouch (le gardien) il veut pas me laisser entrer. Il veut un papier de toi ! »
Il faut dire que pour certains, la prison était souvent l'assurance d'avoir un toit et à manger.

Pour les occuper, ces prisonniers étaient parfois astreints à des petits travaux « d'utilité publique », tout comme … aller chez le contrôleur civil pour tailler la haie, tondre l'herbe ou couper du bois.
Combien d'heures ai-je passé dans le jardin assis avec eux parterre, à les écouter raconter leurs blagues et à répéter les injures en arabe qu'ils m'apprenaient !… Ils me fascinaient.
Leur journée terminée, ils retournaient à la prison sans même être accompagnés manu militari.
Après leur libération, certains, le jour du souk, s'arrêtaient à la maison pour saluer notre mère, parler aux moghaznis et nous donner de leurs bonbons.
Il y eut un jour dans la région une épidémie de rage. Ordre fut donné de tuer tous les chiens
et pour preuve que l'ordre fut bien exécuté, il fallait faire parvenir au bureau du Contrôle les oreilles des chiens abattus. Ce qui fut fait.
Quelques semaines plus tard, notre père alla, pour une tournée de routine, visiter une tribu reculée (ces tournées étaient fréquentes, souvent en terrains peu accessibles, il fallait alors y aller en jeep ou à cheval). Arrivé à destination il vit venir à lui, courant et aboyant, tous les chiens du douar … sans oreilles ! Il prit le parti d'en rire, le danger étant passé.
Une autre fois, il dut se rendre chez des semi-nomades des environs, afin de juger une affaire qui opposait deux familles. Après délibération, quand il annonça le verdict, la famille gagnant le procès l'invita à manger sous sa khaïma, méchoui, tajines, couscous etc. A la fin du repas le chef de la famille adverse, qui à l'extérieur attendait qu'il eût fini, l'invita à en faire autant sous la sienne ; en lui précisant que les siens respectaient sans problème sa sentence, mais que si lui, Hakem, refusait leur invitation, ce serait alors, la honte et le déshonneur pour eux. Notre père remangea méchoui, tajines, couscous etc.

Portrait

Il eut même, un jour, à la fin d'une diffa (festin), la surprise qu'on lui offre des fraises :
« Mais comment avez-vous eu ces fraises ? Ici, la terre est trop sèche pour pouvoir en cultiver ! » Il lui fut répondu : « Dans la nuit, nous avons envoyé un cavalier dans la vallée pour en trouver. Nous savons que tu les aimes. »

Ces régions montagneuses étaient arides et pauvres, au point qu'un jour l'assemblée des notables (la « djemaa », tous pourvus de vénérables barbes blanches) se plaignit de la sècheresse qui, comme chaque année, sévissait. Mon père leur proposa la solution d'un petit barrage.Mais pour cela il devait envoyer un dossier aux autorités de Rabat pour en obtenir autorisation et subventions. Au bout de quelques semaines, une réponse favorable arriva de la « Résidence ». Les intéressés en furent très heureux.
Mais, peu après, il y eut contre-ordre ! Or, il semblait impossible pour notre père de décevoir l'espoir de « ses » Berbères. Il eut alors l'idée, puisque ses fonctions lui permettaient de collecter l'impôt et notamment celui sur le cheptel, d'envoyer un rapport à ses supérieurs, précisant qu'une épidémie avait décimé tous les troupeaux de sa circonscription et que, de ce fait, les éleveurs n'avaient pas pu être imposés. Avec l'argent retenu, il fit construire le barrage. Bien sûr, le « téléphone arabe » aidant, la tribu sut que «le père des pauvres » avait magouillé pour eux. Notre père avait bien mérité le surnom que les berbères lui donnaient !

Quelques temps après, il fit construire une mosquée dans un douar des environs de Sefrou.
Le jour de l'inauguration, après avoir coupé le ruban, il resta sur le seuil, n'osant entrer. Les notables, pacha, caïds, chérifs, alors se retournèrent et lui dirent :
« dkhel, enta dialna ! Entre, tu es des nôtres ! »
Le Maroc, à cette époque, était un protectorat français ; nombreux furent les contrôleurs civils et les officiers des Affaires Indigènes qui ont su tenir leur rôle de protecteurs …
Evidemment, après cela, la vie en France nous parut fade et banale.
Arrivé à l'âge adulte, il me fallut plusieurs années pour trouver un « supplément d'âme » :
Je m'engageais enfin dans un travail de création.
Après la peinture, je m'orientais, en sculpture, vers un art de peu, minimal, pauvre, archaïque (inspiré par celui des berbères ?)
Et si durant ma vie je n'ai gravi que peu d'échelons, j'ai au moins la certitude et la satisfaction d'être au pied de la bonne échelle : celle qui mène au paradis des peintres. J'espère que Saint-Luc saura m'y accueillir et me trouver une place auprès d'artistes marocains … histoire de parler du pays et du bon vieux temps. »

Qui est-il ?

Jean Vidal *est peintre et sculpteur, né en 1945 au Maroc. Il vit aujourd'hui entre Toulouse et le Gers, mais toujours dans la nostalgie de son pays natal. En terre gersoise, il gère également une galerie privée. L'art, dit-il, est sa consolation : « Crée ! Écris ! Une craie suffit ».*
Ses œuvres, inspirées par l'intérêt qu'il porte à l'architecture, sont ou ont été exposées principalement dans la région Midi-Pyrénées, en galerie, ainsi que dans certains centres d'art.

Cercle algérianiste national

Sauvegarder, défendre, transmettre l'histoire et la mémoire des Français d'Algérie

COMMUNIQUÉ DU CERCLE ALGERIANISTE SOLIDAIRE DU CORPS ENSEIGNANT

Nous, Présidents des Cercles algérianistes, réunis ce 18 octobre 2020 en Assemblée générale de notre Fédération, totalement solidaires du Professeur Samuel Paty et des siens, tenons à rappeler que l'abominable assassinat de cet enseignant provoqué par l'islamisme, reste inséparable de l'identique assassinat de l'instituteur Guy Monnerot, premier acte de la « guerre d'Algérie », dont les causes sont parfaitement identiques.

Nous ne saurions oublier également ces 82 instituteurs souvent institutrices, assassinés du 1er novembre 1954 au 5 juillet 1962 pour les mêmes raisons.

Ces mutilations sont exécutées à des finalités de terreur, en vue d'imposer par le sang, une idéologie à laquelle, comme sentinelle nous ne cessons de nous opposer depuis 66 ans et cela même si ce parallèle continue à déranger bon nombre de nos concitoyens et à ne toujours pas être entendu.

La MAFA s'associe à ce communiqué en publiant sur les pages suivantes la liste des enseignants et enseignantes assassinés au cours de la guerre d'Algérie, le plus souvent dans des conditions horribles, seulement parce qu'ils représentaient la France et l'accès au savoir pour tous.

Institutrices et instituteurs des départements d'Algérie assassinés de 1954 à 1962

Paru sur la revue "Trait d'Union N° 48, décembre 2000 / M. Gabriel Chaudet

1954

- MONNEROT Guy, assassiné à Tifefel (Aurès) le 1er novembre 1954

1956

- DUPUY Paul, de Montpellier est porté disparu le 7 janvier 1956 en Kabylie
- NICOLAÎ Jean-François, assassiné le 11 avril 1956 à Vieux Mila
- Mme PICHELIN du collège de Blida assassinée à la Chiffa en mai 1956.
- NAUDONT Norbert, assassiné à Sidi Bel Abbés le 9 octobre 1956
- PONCELET Pierre-André, professeur de musique, grièvement blessé à ALGER le 27 octobre 1956
- PEREZ Vincent, assassiné à Alger (20 ans) en novembre 1956
- CHAROLLES, instituteur à Messad (Djelfa) assassiné avec sa femme et leur bébé en 56.
- ADDED Jacques, un jeune normalien, tué à Constantine, le 15 décembre 1956

1957

- HADDID Jacky, 20 ans, assassiné à Constantine en 1957
- Mlle ALCARAZ Lydie, égorgée à Mazouna le 8 mai 1957

1958

- ARCAMONE Antoine assassiné le 8 février 1958 près de Guelma
- LHERAND Madeleine, épouse VALLAT assassinée le 8 avril 1958 en même temps que son époux et en présence de ses trois enfants. Les deux victimes ont été reconnues « Morts pour la France » et figurent sur les colonnes du Quai Branly.
- CURTIL Jean, un jeune instituteur de Constantine disparaît en allant visiter les ruines romaines à proximité de la ville le 1er mai 1958
- Mlle SCHNEIDER Nelly, égorgée à Mazouna le 8 mai 1958
- SIROUR, instituteur, est enlevé près de Colomb-Bechar le 30 juin 1956
- Mlle MORAND France, assassinée près de Boufarik le 16 octobre 1958
- TOUX Pierre, directeur, assassiné à Bugeaud le 9 novembre 1958
- BIRAC Bertrand, directeur, assassiné à Blida le 10 novembre 1958
- BARBERIS Bernard, 20 ans, assassiné à Mechtras en 1958
- ADDED Jacques assassiné à Constantine en 1958 (4ème année d'E.N.)

1959

- Mlle VALLE Antoinette, institutrice à St Cyprien les Attafs assassinée en octobre 1959
- BACRIE Robert, instituteur assassiné en 1959 sur la route d'Aïn-Mokra (Bône)
- Mme FLAMENT, institutrice enlevée à Mirabeau le 1er décembre 1959
- FLAMENT André, assassiné à Bouberak le 1er décembre 1959
- CECCALDI Antoine, assassiné à Blida le 2 décembre 1959
- GAUTIER Francis, directeur, assassiné à Souma le 2 décembre 1959

1960

- Mme SENU, directrice assassinée à Rochnia le 30 janvier 1960
- DAMPROBE, professeur au C.C. de Mac Mahon, assassiné le 16 juin 1960
- CHOUKROUN Akli, directeur, assassiné à Sidi-Aïch en 1960

1961

- PIACENTILE Georges, assassiné à Oran le 25 juin 1961
- GROUART DE TOCQUEVILLE Arnaud, instituteur à Kenchela, assassiné le 14/7/61
- BON Pierre, instituteur à Aïn Dakar (Sétif) assassiné le 7 octobre 1961
- BENECH jean, assassiné le 21 octobre 1961 à Oran
- LUCCHINI Antoine, assassiné rue Darwin à Alger le 17 novembre 1961
- TOUX Pierre, directeur, assassiné à Bugeaud en 1961
- VAISSADE, instituteur, Cité Ameziane (Constantine) assassiné en 1961
- CANILLAC Gérard Danielle assassiné à Kherba près d'Affreville en 1961.
- ALEMANY-FERNANDEZ Danielle assassiné à Kherba près d'Affreville en 1961.

1962

- COURVOISIER, «disparu» à Tlemcen début 1962
- TOUBAL Mahieddine, assassiné à Maison Carrée début 1962
- PALISSIER Armand, instituteur (20 ans) école Gambetta, assassiné le 10/01/62 à Alger
- DIAFFER Mohamed, directeur, assassiné à Birmandréis le 26 janvier 1962
- BEYTOUT Jean-Pierre, assassiné le 3 février 1962 à Kouba
- VIALA Marius, assassiné à Affreville le 19 février 1962
- SEMBACH Marc, instituteur à Constantine, assassiné le 28 février 1962
- ROUSSEAU Jean-Claude, 19 ans, assassiné à Maison Carrée en février 1962
- FALZON Bernard, instructeur assassiné le 11 mars 1962 à Aïn Kerma
- Mme Vve HUGUES René, tuée rue d'Isly à Alger le 26 mars 1962 (Par les forces de l'ordre Françaises)
- LAMENDOUR Gilbert, tué rue d'Isly à Alger le 26 mars 1962 (Idem)
- LURATI Henri, tué rue d'Isly à Alger, le 26 mars 1962 (Idem)

- FIORE Gérard, 18 ans, «disparu» à Jemmapes le 26 avril 1962
- BORDES Lucien, 22 ans, assassiné en mars 1962 à Alger
- EMOURGEON Jean-Pierre, directeur, assassiné à Constantine en mars 1962
- LLINARES Noël, directeur, assassiné à Alger en mars 1962
- GARCIA André, 23 ans, disparu, le 28 avril 1962
- Mme PEREZ Claude, disparue à Inkerman le 4 mai 1962
- RUBIO José, «enlevé» à l'Arba le 17 mai 1962
- GRIMALT jean Claude, «enlevé» à Belcourt Alger, mai 1962
- COURIOL Jean, «disparu» à Rocher Noir le 11 juin 1962
- SINTES Roger, «disparu» à Alger le 23 juin 1962
- Mlle KOHLER Eliane, disparue Clos Salembier Alger, juin 1962
- CINESTE Daniel, «disparu» (!) à Aîn el Turck le 5 juillet 1962, instructeur, 19 ans.
- GARCIA Marcel, «disparu» à Oran le 5 juillet 1962
- PARDO Raymond, «enlevé» à Oran le 5 juillet 1962
- RUBIO Antoine, assassiné à Ain Témouchent le 5 juillet 1962
- ULPAT Marcel de Vialar, assassiné à Oran le 5 juillet 1962
- LESCALIER Guy, «disparu» à Misserghin (Oran) le 6 juillet 1962
- CHILLAUD Claude, «disparu» à Boufarik le 30 juillet 1962
- WOLF Henri, directeur, assassiné à Oued-Fodda en juillet 1962
- BONAMY Gérard, «disparu» à Birkadem le 2 août 1962
- Mme ROBERT, institutrice assassinée à Montgolfier avec ses 2 enfants de 3 et 5 ans le 6 septembre 1962
- PISSIS Henri, «disparu» à Hassi-Messaoud le 11 septembre 1962

Dates inconnues

- BOSSERT, directeur, assassiné à Abbo
- PASQUALINI Marius, assassiné à Maison Carrée
- JOUGOUGNOUX, égorgé près de Bougie
- M.LEYRIT Jean-Pierre sous lieutenant, instituteur à Birmandréis, rappelé, tué le 6/09/58 (major de sa promotion à l'E.N. Bouza)
- M.TORDO Gérard, instituteur à Ténès, lieutenant rappelé, tué en mai 1960.
- M. FRAPPA Joseph époux de notre collègue, assassiné à Gouraya le 5 janvier 1960.
- M. PEYRON père de notre amie Andrée (devenue Mme MIR) abattu près de Cherchell le 3 juin 1959.
- Toute la famille de notre collègue Mlle PRUVOST d'Hydra assassinée en mars 1960 à Tizi-Ouzou.
- Le mari de notre collègue Mme DI MARTINO, lieutenant tué en opérations près de Bou Saada.
- Mme CATALA institutrice à Bérrouaghia dont le mari fut assassiné en octobre 60.

Et, puisqu'il faut bien clore cette liste tragique - encore que très incomplète ! citons Mme SIX institutrice à El Biar qui a vu son fils assassiné en novembre 60 alors qu'elle avait perdu son mari durant la campagne de France.

G.R.F.D. A
- GROUPE DE RECHERCHES DES FRANÇAIS DISPARUS EN ALGÉRIE -

Association à but non lucratif régie par la loi de 1901 sous le n°W33600288 publiée au JO du 28/02/2015
Siège social : *chez la Présidente Colette DUCOS ADER 65 Boulevard de la plage 33120 ARCACHON*
Mobile : *06/89/33/64/23*
Courriel : *col.gda@wanadoo.fr*

À Arcachon le 07/09/2020

Note à l'attention de Mme Peaucelle-Delélis concernant les attentes du GRFDA remise en main propre le lundi 28 septembre 2020.

M. Eric Lucas, Directeur de cabinet de Mme Darrieussecq, début avril 2020 nous informait que la constitution du groupe d'études dédié aux rapatriés était retardée compte tenu de la situation sanitaire.
Nous sommes en attente car cela nous permettrait d'évoquer les problèmes qui nous préoccupent à savoir :

1) Connaître l'avancée des travaux sur les listes de disparus civils et militaires et la mise à jour des listes qui défilent sur le Mémorial

2) L'entretien de ce Mémorial ; le 5 juillet, bien que nous ayons pris soin de prévenir que nous serions là pour déposer les gerbes de fleurs en hommage à nos disparus et morts, le site était en panne et en désordre

3) Le droit de savoir ce qu'il est advenu des dépouilles des enlevés portés disparus – charniers, fosses communes

4) Création d'une banque ADN justement pour, en cas de découverte d'ossements, pouvoir prévenir les familles, en supposant que le temps étant elles soient encore en mesure de se manifester

5) Création d'un ossuaire soit en Algérie dans les cimetières militaires soit en France

6) Par un arrêté du 9 avril 2020 (JO du 12 avril) le premier ministre et le ministre de la justice ont autorisé l'accès libre pour tous et sans dérogation préalable aux dossiers relatifs aux disparus d'Algérie établis par la commission de sauvegarde des droits et libertés individuels et conservés aux archives nationales.

7) Cette commission instituée en 1957 par le gouvernement de Guy Mollet faisait suite à une campagne d'une partie de la presse métropolitaine dénonçant les méthodes répressives illicites de l'armée française. Dès lors, après l'arrêté du 9 septembre 2019 (JO du 10 septembre) concernant l'accès libre aux archives portant sur l'affaire Audin, il s'avère que la seule consultation des archives publiques facilitée par le Président de la République et son gouvernement concerne les disparus du fait des autorités françaises et non du FLN. Concernant les disparitions du fait du FLN nous pensons qu'il faut prendre des dispositions analogues. Une telle différence de traitement est politiquement et moralement inacceptable

8) Le président de la République n'a jamais reçu notre association, nous pensons que cette attitude est blessante, il serait grand temps d'avoir un peu d'empathie pour les familles toujours dans une cruelle incertitude. Cette amnésie est difficile à comprendre.

9) La presse nous apprend que Mr Macron confie à Mr Stora une mission sur la mémoire de la colonisation et la guerre d'Algérie. Le point de vue des victimes du FLN pourrait, être pris en considération. Le chef de l'Etat a d'ailleurs précisé dans sa lettre de mission à Mr Stora qu'il s'agit d'aboutir à l'apaisement de tous ceux que la guerre d'Algérie a meurtri tant en France qu'en Algérie. Cet historien est considéré par les médias comme le « meilleur spécialiste de l'Algérie » ses écrits sont souvent uniquement à charge contre la colonisation, contre l'armée, et contre les Français d'Algérie. Il s'insurge contre l'instrumentalisation des massacres d'européens à Oran le 5/07/1962 mais ne trouve rien à redire sur l'instrumentalisation qui est faite des morts du 17 octobre 1961 à Paris – deux poids deux mesures –.
Dès lors la mission de M. STORA pour être objective devrait comporter la prise en compte des points de vue d'historiens de tous les horizons et des rapatriés victimes de violence des indépendantistes et de la violation par l'Algérie des accords d'Evian en matière de protection des biens et des personnes. Dans le même sens il ne saurait être porté atteinte à la mémoire des français d'Algérie de toutes les confessions, qui ont donné leur vie pour leur patrie commune, tant en 1914-1918 qu'en 1939-1945.

10) L'article L515-1 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG) prévoit que « lorsque la mention « Mort pour la France » a été portée sur l'acte de décès… l'inscription du nom du défunt sur le monument aux morts de sa commune de naissance ou du dernier domicile ou sur une stèle placée dans l'environnement immédiat de ce monument est obligatoire ». Or ce texte est inapplicable aux disparus « Morts pour la France » dont les noms, pourtant, figurent sur les colonnes du monument du quai Branly. En effet, même si les intéressés sont nés dans un territoire alors français, tant leur commune de naissance que leur dernier domicile avant leur disparition sont situés actuellement dans un Etat étranger. Se basant sur l'écriture littérale de l'article L515-1du CPMIVG, plusieurs maires ont refusé l'inscription d'un disparu « Mort pour la France » sur le monument aux morts d'une commune française de résidence de descendants de ce disparu. La modification, par voie législative, de l'article L515-1 est seule en mesure de mettre un terme à l'inique exclusion des disparus de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie d'une disposition mémorielle essentielle. Enfin, qu'en est-il des disparus civils nés en France métropolitaine, enlevés et portés disparus dans le cadre de leur mission en Algérie ?

11) Des enfants de disparus « Morts pour la France » sont bénéficiaires de la pension de victime civile de la guerre d'Algérie sur le fondement de l'article L113-6 du CPMIVG. Or les demandes de la sorte ne sont plus recevables depuis le 14 juillet 2018 (article 49 de la loi de programmation militaire du 13 juillet 2018). Trois dossiers viennent d'être rejetés pour tardiveté par le ministère des armées.
Les disparus ont le sentiment d'être totalement délaissés par le gouvernement au nom d'une inhumaine raison d'Etat.

12) Nous sommes inquiets pour les archives de l'Anifom, celles du service central des rapatriés d'Agen et de Périgueux – Quelle solution, pour un regroupement dans une ville accessible aux chercheurs ?

Colette GRATTIER DUCOS ADER
Famille de disparus / Présidente du GRFDA
Vice-Présidente MAFA

Anne Cazal

Disparition d'Anne Cazal, journaliste, écrivaine, déléguée générale de veritas

Anne Cazal, militante de la première heure de la Cause Pieds-Noirs, nous a quittés le 12 septembre dernier.

C'était une femme de conviction, déterminée et tenace, courageuse et totalement engagée, ce qui en fait une figure emblématique du monde Pieds-noirs. Elle a marqué des générations avec son roman « Le Ravin rouge ». Tout est dit dans ce livre. De l'arrivée des premiers pionniers jusqu'aux tragédies que nous avons connues, sans oublier la vérité souvent cachée des relations entre les diverses communautés.

Anne CAZAL est issue d'une famille de notables implantée en Algérie dès 1840. Auparavant, son arrière-grand-père paternel, militaire de carrière, officier à la conquête, deviendra laboureur sur une petite concession à Boghar. Le reste de sa famille est arrivé avec les tout premiers convois de Paris, de l'Ile de Ré, de l'Aveyron et de Midi Pyrénées. Elle sera l'héritière de cette mémoire des pionniers qui construisirent l'Algérie Française.

Après des études en Lettres et Histoire, elle fit du journalisme, puis dirigea une agence de presse avant de s'orienter vers la publicité. Parallèlement à ses activités professionnelles, elle a mené une carrière d'historienne et d'écrivain. Elle a longtemps travaillé à la rédaction de livres d'or sur les grandes villes de France. Elle sera directrice de « La lettre de Veritas », Comité de défense des Français d'Algérie, durant de nombreuses années. Jusqu'au bout elle aura mené son combat au quotidien.

Nombreux sont les Pieds-noirs qui se sentent orphelins avec sa disparition. De nombreux hommages lui ont été rendus, tant individuellement que par le biais d'associations. Connue de tous et estimée, elle manquera dans notre paysage.

Dans une de ses lettres, elle citait Jean Brune : « Il arrivait qu'on nous traite de bandits. Il serait puéril de prétendre que l'accusation ne nous ait jamais blessés. Nous tirions le mot à nous comme un sauvage arrache une flèche de sa poitrine pour l'examiner. En interrogeant le mot « bandit », nous interpellions autant les lanceurs que nous-mêmes. C'est une calomnie commode que de baptiser crime le combat et d'assimiler à des assassins les victimes des batailles. Cette vieille rouerie dispense de débattre des idées et, refusant la dignité de combattant à l'adversaire, elle ne lui assigne que des intentions méprisables ; j'arrache la flèche et je l'examine… Ce mot « bandit qu'on nous a jeté… et j'interroge le visage de mes amis… »

Elle repose désormais au cimetière de CASTELNAU D'ESTRETEFONDS près de Toulouse.

Nécrologie

Alain Jund
1942 - 2019

Décès de Alain Jund, homme de cœur, homme de lettres (1942-2019)

Alain Jund est né en 1942 à Sidi Bel Abbès. À l'issue de son service militaire, il travailla comme commercial dans une concession automobile, et épousa la jeune fille qu'il avait connue à Oran où ils étaient étudiants. En 1965 il fut embauché chez un grand constructeur automobile où il fit une belle carrière et atteignit comme cadre supérieur un haut niveau de responsabilité dans l'entreprise.

Retraité, Alain s'investit dans l'altruisme, dans la mesure où les élus municipaux sont plus altruistes que politiques. Il fut maire adjoint de sa ville et exerça longtemps une activité de conseiller municipal. Avec son épouse, il se consacra au milieu associatif et fut un fidèle du mouvement algérianiste, car il avait à cœur de défendre et préserver la mémoire des Pieds-Noirs.

Le couple a eu deux enfants et cinq petits-enfants. Alain, homme svelte, fut toujours distingué dans sa tenue vestimentaire et porta le chapeau avec élégance. Il était passionné d'aviation et de cerfs-volants.
Il est l'auteur de deux livres, publiés aux éditions Fol'fer, que nous avons présentés dans un précédent bulletin : « La nuit venait de tomber » et « L'empreinte de la terre ». Il a également écrit la préface du livre : « Psychanalyse d'une déchirure. La nostalgérie » de Denis Kremer.

On lui doit la quatrième de couverture du livre « Notre exil » de Pierre Goinard, commenté par Denis Krémer et publié par les éditions de l'Onde.

Les sincères condoléances de la MAFA PN à sa famille

Rubrique Juridique

« Ces français que nous fûmes contraints de jeter dans la bataille, ils ont des droits sur nous »

Annulation du droit à pension pour les victimes civiles de la guerre d'Algérie frappées par un acte de violence dans les départements Français d'Algérie

C'est par cette formule martiale que Georges CLEMENCEAU, dans son discours prononcé le 17 novembre 1917 cita les victimes civiles et militaires de la guerre de 14/18. Le Code des Pensions Militaires d'invalidité et des Victimes de Guerre était né et devint indissociable de l'Histoire de France.

Comme le droit de savoir pour les familles de disparus, reconnu par la Convention Internationale de l'ONU sur les disparitions forcées, les droits à reconnaissance et réparation dus aux enfants de disparus et pupilles de la Nation de la guerre d'Algérie sont les supports de l'action revendicatrice de nos associations MAFA et GRFDA, sans oublier pour autant nos combats pour l'indemnisation de nos biens spoliés, la réinstallation et le rétablissement de la vérité historique.

Les deux droits à « Reconnaissance » et « Réparation » sont toujours, aujourd'hui, les piliers porteurs du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre qui se préoccupe d'abord de ceux qui ont été atteints dans leur chair ou leur vie au combat (militaires et assimilés) mais également des victimes civiles de guerre, et aujourd'hui du terrorisme.

Par ailleurs, l'article 13 de la loi de finances rectificative n° 63-778 du 13 juillet 1963 reconnaissait à « *toute personne ayant subi en Algérie depuis le 31 octobre 1954 et jusqu'au 29 septembre 1962 des dommages physiques du fait d'attentat ou de tout autre acte de violence en relation avec les évènements survenus sur ce territoire ont, ainsi que leurs ayants cause, droit à pension* ». Seules étaient pris en compte les blessures physiques. Cette disposition est codifiée à l'article 113-6 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG).

A l'issue de la guerre du Golfe de 1992 à laquelle participa la France, les blessures psychiques furent reconnues équivalentes aux blessures physiques par le décret du 10 janvier 1992 précisé par une circulaire du 18 janvier 2000. Ce décret fut particulièrement novateur en ce qu'il aborda pour la première fois le psycho syndrome post-traumatique, pathologie particulièrement bien individualisée : « *les caractéristiques spécifiques de cette affection sont ses manifestations souvent très différées par rapport à la date de survenue de l'événement traumatisant, le décret a confié aux experts un rôle essentiel dans la démonstration de l'imputabilité* ». En 2019, 70 % des demandes de pensions de militaires blessés au combat s'appuient sur le syndrome post-traumatique.
Depuis les années 1980, la MAFA, associée au GRFDA, ont incité et aidé leurs adhérents victimes civiles (pupilles de la Nation, enfants de disparus) à constituer des dossiers de droit à pension. Cette catégorie de population est en effet particulièrement sujette au syndrome post-traumatique précité, les troubles psychiques se déclarant bien après les faits et particulièrement en approchant de la retraite.

© Crédit Balance de Thémis : Freepik - Crédit photo : Thinkstock

Rubrique Juridique

Jusqu'en juillet 2018, la personne qui se décidait à demander une pension s'engageait alors dans un véritable parcours du combattant, très aléatoire quant au résultat :

- Dépôt de la demande au service départemental de l'ONAC-VG dont la personne dépend avec en pièces jointes toutes les preuves de l'attentat (articles de journaux éventuels, rapports de gendarmerie prouvant l'attentat ou la disparition, attestation de médecins traitants prouvant les troubles psychiques…)

- Une fois la demande validée, s'ensuivait une expertise psychiatrique effectuée par un médecin militaire qui estimait le taux d'invalidité.

- Ce taux, qui pouvait aller de 20 à 80 %, représentait une pension mensuelle à vie de 150 à 470 euros suivant le barème retenu,

- Soit le demandeur acceptait la proposition, soit il pouvait la contester, gracieusement dans un premier temps, puis devant le tribunal administratif en cas de refus.

Malheureusement, dans son article 49 (V), la loi de programmation militaire n° 2018-608 du 13 juillet 2018, annulait scandaleusement ce droit à pension pour les seules victimes de la guerre d'Algérie frappées sur le sol algérien, droit défini à l'article 113-6 du CPMIVG. Cette suppression entrait en vigueur le lendemain de la publication de la loi précitée, soit le 14 juillet 2018.

Cette disposition inacceptable contrevient aux articles L152-1 du C.P.M.I.V.G : « *les règles relatives aux demandes et à l'attribution des pensions des militaires assimilés sont applicables aux victimes civiles de guerre* » et L151-1 : « *les demandes de pension des militaires et assimilés sont recevables sans condition de délai* ». Le droit imprescriptible de solliciter une pension est donc aboli pour les seuls français d'Algérie victimes du terrorisme sur le territoire algérien entre 1954 et 1962 !

Pourtant, pour les mêmes causes, c'est-à-dire « des dommages physiques du fait d'attentats ou de tout acte de violence » peuvent **toujours** bénéficier de la pension de victimes civiles, les fonctionnaires de police servant en métropole ou en Algérie (article L113-8), les français en métropole pendant la guerre d'Algérie (article L113-9), les français à l'occasion du processus ayant conduit à l'indépendance de la Tunisie et du Maroc (article L113-10 et L113-11), et même les victimes civiles de la guerre d'Indochine !

Cette ségrégation entre victimes civiles de faits similaires est moralement incompréhensible et pose un problème de constitutionnalité. On imagine mal, par exemple, les raisons pour lesquelles, au regard du principe d'égalité, la victime d'un attentat en métropole entre le 31 octobre 1954 et le 29 septembre 1962 serait recevable à déposer une demande de pension et non la victime des mêmes faits, pendant la même période, en Algérie.
Après étude de leurs experts juridiques, la MAFA, associée au GRFDA, est décidée à déposer une Question Prioritaire de Constitutionnalité (QPC) dans les mois qui viennent si le gouvernement ne proposait pas de solution face à cette insupportable mesure discriminatoire faite aux rapatriés d'Algérie.

Jean-Félix VALLAT

Assur'agence Monceau
Vous écouter pour vous assurer

Assurances des particuliers et des professionnels
Un service de proximité dans votre région.
disponibilité - écoute - confiance

Agriculteurs, exploitants agricoles

Multirisque Agricole*

Protégez votre exploitation et votre habitation

- Une couverture d'assurance complète
- Des tarifs préférentiels pour les jeunes agriculteurs
- Des services d'assistance associés à une protection juridique
- Une responsabilité civile professionnelle efficace

www.monceauassurances.com

La Multirisque agricole est un contrat proposé par Monceau Générale Assurances, société anonyme au capital de 30 000 000 €
Entreprise régie par le Code des assurances RCS Blois B 414 086 355 et labellisée Monceau Assurances
Siège social : 1, avenue des Cités Unies d'Europe CS 10217 - 41103 Vendôme cedex.
Les contrats proposés par Monceau Générale Assurances sont distribués par le réseau d'agents généraux tous enregistrés à l'Orias.
www.monceauassurances.com

Monceau Assurances mutuelles associées